

Rapport du Président

Commission Permanente du 7 SEP. 2007

Service instructeur Mission Langue et Culture Régionales N° 8°153-57

BUTTNER

harles

Service consulté

CONVENTION PORTANT SUR LA POLITIQUE REGIONALE DES LANGUES VIVANTES DANS LE SYSTEME EDUCATIF EN ALSACE PRENANT APPUI SUR UN APPRENTISSAGE PRECOCE DE LA LANGUE REGIONALE (PERIODE 2007-2013) VERSEMENT AU FONDS DE CONCOURS ACADEMIQUE LANGUE ET CULTURE REGIONALES (Programme E 058 – Langue et Culture Régionales)

Résumé: La nouvelle convention de politique régionale des langues vivantes 2007/2013 suppose pour le Département du Haut-Rhin un versement en 2007 de 333 333 € correspondant à la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2007.

Au cours de la séance du 29 juin 2007 (rapport n° 2007/V-7¢/11), le Conseil Général a approuvé la signature de la convention portant sur la politique régionale des langues vivantes 2007/2013.

Cette nouvelle convention de politique régionale des langues vivantes, signée le 13 juillet 2007, détermine pour chaque année, les actions et les programmes ainsi que les moyens de financement. Une participation de 1 000 000 € par an et par collectivité est prévue par ce texte (article 2-5-4).

Il est donc proposé d'autoriser un premier versement au fonds de concours académique de la participation départementale, à hauteur de 333 333 €, au titre de l'exercice 2007 (chapitre 65, nature 65737, fonction 28, programme E 058) pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mission Langue et Culture Régionnales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 07 SEPTEMBRE $2007\,$

Fonds de concours LCR PROGRAMME 2007

N° Opération	Bénéficiaire		Montant
	Libellé de l'opération		forfaitaire
FDC04203	INTENDANT DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE D'ETAT LOUIS COUFFIGNAL CONVENTION PORTANT SUR LA POLITIQUE REGIONALE DES LANGUES VIVANTES 2007-2013		333 333,00
		Total	333 333,00